

Image not found or type unknown



Local commercial, Professionnel

Par **Hu Ann**, le **05/03/2020** à **09:44**

Bonjour,

Dans le cadre de la location d'un local, les deux candidats colocataires souhaiteraient un partage de ce local afin d'y exercer, pour l'un la profession d'esthéticienne, et pour l'autre celle de sophrologue.

Sauf erreur, la profession d'esthéticienne relèverait d'un bail commercial et celle de sophrologue d'un bail professionnel. Quid d'une colocation ?

Vous remerciant par avance pour vos précisions et conseils,

Bien cordialement.